

Déclaration des élus BIATOS et enseignants soutenus par le syndicat CGT du Cnam à la réunion commune du Conseil Scientifique et du Conseil des formations du 1^{er} février 2011

Le 4 novembre dernier 70 personnels du Cnam se sont invités au conseil d'administration. Ils ont dénoncé avec détermination les conditions déplorables – pour les personnels comme pour les auditeurs – qui ont marqué la rentrée. Mise en place du nouveau logiciel de scolarité Siscol à peine expérimenté, harmonisation de l'offre de formation de Paris et de l'Ile de France mal préparée et réorganisation à marche forcée : ces choix contestés n'ont fait qu'aggraver les dysfonctionnements et la crise dans laquelle se trouve l'établissement. Après avoir été alertée durant des mois par les personnels la direction a fini par reconnaître les difficultés dont elle est responsable. Mais aujourd'hui nous sommes au point mort. L'arrêt du groupe projet sur la préfiguration d'une structure unique en Ile de France et la démission d'Antoine Bevort de sa mission montre que la direction est en échec pour construire des solutions aux dysfonctionnements qui frappent le Conservatoire. Aucune réponse n'est donnée aux demandes portées par les personnels le 4 novembre.

La situation du centre d'enseignement de Paris (CEP) continue de se dégrader. Départs non remplacés, manque d'encadrement, précarité des personnels, les missions d'accueil, inscription, accompagnement des auditeurs à Paris sont menacées. Nous demandons un état des lieux du CEP, des mesures urgentes pour renforcer les effectifs et la réouverture du bureau VAE et du bureau des examens. Le CEP est une structure fondamentale pour le Cnam qui doit avoir les moyens de proposer un service de qualité.

Le retour de Paris-Nord et Paris-Sud dans l'établissement public que nous avons demandé n'est toujours pas acté. Pourtant cette partition a participé à la rentrée au manque de lisibilité et de maîtrise de l'offre de formation en Ile-de-France et à la privatisation d'une partie des enseignements de Paris. Elle a renforcé la concurrence entre l'établissement public et l'association régionale. Cette « désharmonisation » se poursuit pour les inscriptions du 2^{ème} semestre qui débutent le 1^{er} février pour l'Ile de France et le 7 pour Paris-Centre : serait-ce une stratégie du centre régional pour capter plus d'auditeurs ? Pour nous le projet de créer une structure unique en Ile de France ne doit pas être l'occasion de déstructurer et de privatiser l'établissement public parisien dont les missions et les équipes en charge d'enseigner, d'élaborer les contenus et d'en garantir le déploiement sur tout le territoire sont étroitement imbriquées. La mise en place d'une structure unique en Ile-de-France ne peut être pensée sans prendre en considération son impact sur toute l'organisation du Cnam. Cette réflexion doit permettre de faire reconnaître la place spécifique du Cnam – outil unique de formation des adultes et de promotion supérieure libre du travail. Elle doit être conduite sur la base de la consultation des personnels et des organisations syndicales mais elle devrait être menée également avec tous les acteurs concernés : ministère, organisations patronales et de salariés, région, Etat et auditeurs. Nous serons vigilants également sur le devenir du statut des personnels de l'établissement public comme du centre régional.

Nos interrogations sur la réorganisation en cours subsistent : comme nous l'avions annoncé, les nombreuses mutations en milieu d'année universitaire participent plutôt à déstabiliser un peu plus l'activité. Les difficultés s'accumulent au quotidien devant le manque d'interlocuteurs et la mutualisation des tâches qui entraîne surcharge de travail. Les besoins en postes statutaires pour la qualité des activités doivent être entendus. Le retour des départements, plus démocratiques que les anciens pôles, constitue une avancée mais la création des deux écoles semble plutôt générer un niveau de gestion supplémentaire à moyens constants. Le risque d'éclatement du Cnam subsiste. Par ailleurs, la question de la place et de l'avenir des instituts dont l'activité était clairement identifiée est posée.

Le conseil scientifique et le conseil des formations doivent se donner les moyens d'être force de proposition sur toutes ces questions qui touchent à l'activité, aux missions du Conservatoire et aux conditions de travail de ses personnels. Cela passe aussi par une amélioration des conditions des élus pour exercer leur mandat. Nous demandons notamment de disposer des documents suffisamment à l'avance pour préparer au mieux les réunions.